

Se nourrir	
Objectifs	Propositions
Garantir un système permettant une alimentation saine, durable, moins animale et plus végétale Engager la restauration collective vers des pratiques plus vertueuses	• Une prime pour les établissements leur permettant d'atteindre les objectifs de la loi Egalim • Proposer un bonus de 10 centimes par repas pour les petites cantines bio et locales pour les aider les trois premières années de leur transition • Créer un « observatoire de la restauration collective » • Mettre en place un organisme de contrôle pour assurer la bonne mise en œuvre de la loi Egalim • Encourager la réflexion pour réécrire l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire • Passer à un choix végétarien quotidien dans la restauration collective publique à partir de 2022 y compris dans la restauration collective à menu unique • Étendre les dispositions de la loi Egalim à la restauration collective privée à partir de 2025
Rendre les négociations tripartites plus transparentes et plus justes pour les agriculteurs	• Assurer la présence de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes dans les négociations, rendre la méthode obligatoire pour toutes les filières et organiser des rendez-vous réguliers à l'échelle des interprofessions, obliger à la transparence, les entreprises agroalimentaires et les centrales d'achats
Développer les circuits courts	• Utiliser le levier de la commande publique pour valoriser les produits issus de circuits courts, locaux et à faible coût environnemental
Faire muter notre agriculture pour en faire une agriculture faiblement émettrice de GES Développer les pratiques agroécologiques	• Atteindre 50 % d'exploitations en agroécologie en 2040 • Inscription dans la loi et le PSN : « Développer l'agriculture biologique » • Augmenter la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur les engrais azotés • Diminution de l'usage des pesticides, avec une interdiction des produits CMR, et une diminution de l'usage des produits phytopharmaceutiques de 50 % d'ici à 2025. Interdire les pesticides les plus dommageables pour l'environnement en 2035.
Réfléchir sur un modèle de politique commerciale soucieuse	• Renégocier l'Accord économique et commercial global (CETA) au niveau européen pour y intégrer

d'encourager une alimentation saine et une agriculture faible en émissions de GES	les objectifs climatiques de l'Accord de Paris sur le climat • Demander au Gouvernement de défendre une certaine politique commerciale européenne : inscrire le principe de précaution dans les accords, inscrire le respect des engagements de l'accord de Paris comme objectifs contraignants • Demander au Gouvernement de défendre certaines positions auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce : prendre en considération les accords de Paris dans les négociations, sanctionner les États récalcitrants, inclure les clauses environnementales dans les négociations
Rendre obligatoire d'informer et former les (futurs) citoyens sur l'alimentation Mieux informer le consommateur	• Mieux informer le consommateur en renforçant la communication autour du PNNS (plan national nutrition santé) et réformer le PNNS en PNNSC (programme national nutrition santé climat) • Interdire la publicité sur les produits proscrits par le PNNS • Concevoir une solidarité nationale pour permettre aux ménages modestes d'avoir accès à une alimentation durable
Réformer le fonctionnement des labels	• Réformer les labels en supprimant les labels privés et en mettant en place un label pour les produits issus de l'agriculture agroécologique
Mettre l'éthique au cœur de notre alimentation : réglementer la production, l'importation et l'usage et des auxiliaires techniques et additifs alimentaires	• Informer les consommateurs du degré de transformation des produits, notamment via un étiquetage obligatoire et la mise en place d'une charte éthique agroalimentaire, informer rapidement et de manière obligatoire sur les accidents alimentaires • Interdire l'importation des produits qui font usage d'auxiliaires technologiques proscrits par l'Union européenne • Interdire progressivement l'usage des auxiliaires de production et des additifs alimentaires sous cinq ans • Taxer les aliments ultratransformés à forte empreinte carbone et faible apport nutritionnel • Mettre en place des chèques alimentaires pour les plus démunis à utiliser dans les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne ou pour des produits bio